



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M BERRY JEAN-CHRISTOPHE

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20230130058282

Pour le compte de :

SAS CARROSSERIE AUTOPASSION

241 RUE RADIOR

01000 BOURG-EN-BRESSE

N° SIREN : 919 088 781

Régime d'imposition : Miniréel

Période déclarée : Septembre 2024

Date limite de dépôt : 24/10/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 3310-CA3 (applicable à compter du 01/01/2024)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 3310-CA3

(Applicable à compter du 01/01/2024)

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées
Régime du réel normal – mini réel

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS TAXÉES (HT)		
A1	Ventes, prestations de services	116 650
B2	Acquisitions intracommunautaires	174

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		
	Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France Métropolitaine		
08	Taux normal 20 %	116 824
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)	23 365
17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	35

TVA DÉDUCTIBLE		
20	Autres biens et services	16 084
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)	16 084

TAXE À PAYER

TD	TVA due (ligne 16 - ligne 23)	7 281
----	-------------------------------	-------

DÉTERMINATION DU MONTANT À PAYER ET/OU DES CRÉDITS DE TVA ET/OU D'ACCISE SUR LES ÉNERGIES

Y5	Remboursement de reliquat d'accise sur les énergies demandé (report de la ligne Y4)	0
28	TVA nette due (ligne TD - ligne X5)	7 281
32	Total à payer (lignes 28 + 29 + Z5 - AB) N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant	7 281